



CR du 5^{ème} comité consultatif « Rue de la république »

Le 16/10/2023 de 18h30 à 20h15

Collèges citoyens

Présents

Mme Sabin
MM. Alzy, Breton

Excusé

M. Bourgeon

Collèges associatifs

Présents

Mmes Boisseau, Flory, Robineau
MM. Dubois, M. Picard

Excusées

Mmes Gallard, Hervy

Collèges élus

Présente

Mme Azoug

Co-présidents : MM Gibert, Fornasari assistés de Mme Griso

Cette réunion débute par le rappel du périmètre restant à aménager : Du fleuriste à la rue du tertre.

Un état des lieux est fait sur :

- La structure de la voirie (intersections, réglementation)
- Les commerces présents,
- Les parkings disponibles,
- Le trafic actuel (volume, vitesse)

Les aménagements possibles à mettre en place sont présentés :

- Réduction de la vitesse avec implantation d'une zone 20
- Mise en conformité de deux arrêts de bus
- Mise en conformité des trottoirs pour assurer l'accessibilité de tous
- Assurer la connexion visuelle avec la place Moreau afin de donner un caractère moins routier
- Moderniser le mobilier urbain afin qu'il puisse répondre aux besoins des usagers
- Augmenter la visibilité du tracé de la Loire à Vélo par un marquage au sol
- Adapter le régime de stationnement
- Réfléchir au régime de priorité (droite / stop)
- Possibilité d'apporter des espaces verts sur les trottoirs les plus larges
- Intégrer un système d'infiltration des eaux de pluies sur les places de stationnement

Les échanges portent sur certains sujets.

- Mise en place de la zone 20
Le comité suit la municipalité dans sa volonté de rendre cet espace partagé. Cependant, il confirme la difficulté à faire respecter la limitation de vitesse.
L'intensification des contrôles et la verbalisation sont des leviers importants dans ce domaine.
- Marquage au sol pour le tracé de la Loire à vélo
Le comité précise qu'il faut prévoir des matériaux de bonne qualité pour éviter l'effacement rapide lié au passage des véhicules.
De même, s'assurer d'une bonne visibilité des panneaux indicateurs.
- Régime de priorité aux intersections
Concernant le rond-point en haut de la rue du tertre, les participants confirment que c'est la bonne option. Néanmoins, il est fait mention d'une signalisation peu visible.

Au niveau du carrefour avec la promenade de l'Hôtel de Ville, la priorité à droite a la faveur du comité ; bien qu'elle ne soit pas correctement respectée.

Le marquage de la voie cyclable devrait inciter les automobilistes à plus de vigilance.

Les autres points n'entraînent ni commentaire ni rejet de la part du comité.

Les participants sont ensuite interrogés sur les moyens à mettre en place pour réduire la vitesse dans la rue du tertre.

La première réflexion porte sur la planification d'une campagne de mesures dans les 2 sens.

Il est également rappelé que, dans le sens montant, les cyclistes sont contraints de rouler sur le trottoir par sécurité.

Aucune solution ne paraît évidente pour régler ce problème. Comme pour la rue de la République, les incivilités étant les principales raisons du non-respect, il conviendra d'augmenter les contrôles.

Les aménagements à envisager :

- Mise en place d'un plateau dans la rue avec intégration de LED.
Une expérimentation pourrait avoir lieu avec des coussins berlinois temporaires.
- Ajout d'un chausse-pied pour les mobilités douces, à droite dans le sens montant pour faire la continuité avec la piste cyclable

L'idée de chicanes, en haut et en bas du tronçon n'est pas retenue par le comité.

La séance est levée à 20h15.

Propositions de ce comité à la collectivité :

- **Intensifier les contrôles de vitesse et verbaliser si nécessaire**
- **Vérifier la signalisation routière**
- **Planifier une campagne de mesure de la vitesse rue du tertre**
- **Expérimenter un plateau ralentisseur rue du tertre**
- **Créer un chausse-pied rue du tertre pour sécuriser les usagers de mobilités douces.**

